

## Les acteurs qui vous accompagnent

### Centre de ressources et d'information pour les bénévoles (CRIB) et Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA)

Ils proposent gratuitement à tous les dirigeants associatifs une information concrète et de qualité sur le fonctionnement général associatif.

### Maison des associations

Lieu mutualisé des ressources et des synergies de la vie associative locale, elle apporte des aides techniques, logistiques et des conseils.

### Dispositif local d'accompagnement

Le DLA analyse des besoins et possibilité de mobiliser des experts en vue de la consolidation économique et de la pérennisation des emplois.

### Mesure européenne 4.2.3

Elle permet de financer des microprojets participant à l'innovation en matière d'emploi et d'inclusion professionnelle.

### France Active

Organisme de financement solidaire qui intervient auprès des associations employeuses par des apports en fonds propres et des garanties de prêt bancaire.

### Service vie associative des collectivités

Les collectivités attentives aux associations de leur territoire, leurs proposent un appui à la fois technique et financier.

### Services publics pour l'emploi

Partenaire incontournable des employeurs mais aussi des personnes en recherche d'emploi (Pôle emploi), pouvant accompagner l'insertion professionnelle des Jeunes (Mission locale) ou des personnes en situation d'Handicap (CAP emploi).

### Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA)

Il collecte et gère les fonds dédiés à la formation professionnelle. Il apporte aide, conseil et financement aux employeurs sur toute question liée à la formation.

### Maison de l'emploi

Elle s'inscrit dans l'organisation territoriale de l'emploi et de la formation professionnelle. Elle propose notamment des politiques innovantes afin de prendre en compte les logiques de leur territoire dans le domaine de l'emploi.

Elle est sous la responsabilité des collectivités territoriales (commune, groupement de communes, département, exceptionnellement région).

#### FAMILLES DE FRANCE

Fédération Nationale reconnue d'utilité publique

Agréée d'éducation populaire

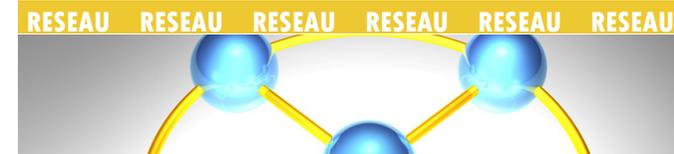
Agréée organisation nationale de consommateurs

Agréée association éducative complémentaire de l'Enseignement public

28 place Saint Georges 75009 Paris

Tél. : 01 44 53 45 90

accueil@familles-de-france.org



## EMPLOYEUR ASSOCIATIF

Au-delà des questions financières, légales et administratives, la décision de devenir employeur doit avant tout, être l'occasion de se questionner également sur le projet et le fonctionnement de l'association.

L'environnement dans lequel évoluent les associations est de plus en plus complexe et toutes ces questions ne sont pas simples. Même si ce n'est pas votre première embauche, être employeur nécessite d'être soutenu et accompagné.

[www.familles-de-france.org](http://www.familles-de-france.org)



## La fonction d'employeur : c'est quoi ?

- ▶ Renforcer les ressources mises au service de l'association et de ses projets ;
- ▶ Engager la responsabilité du dirigeant de l'association ;
- ▶ Connaître les obligations réglementaires et législatives complétées par des dispositions contractuelles adaptées à chaque emploi ;
- ▶ Utiliser les dispositifs existants pour faciliter l'emploi (démarches et coût) ;
- ▶ Accompagner la professionnalisation de la personne embauchée.

## Les bonnes questions à se poser

### 1- Le projet d'emploi est-il suffisamment construit ?

- ▶ Est-il partagé par les membres de l'association ?
- ▶ Est-il formalisé, à l'écrit ?
- ▶ Est-il vraiment nécessaire ?
- ▶ Des objectifs sont-ils identifiés ?

### 2- La dimension financière est-elle appréhendée ?

- ▶ Les ressources propres de l'association sont-elles évaluées ?

- ▶ Est-il pertinent d'avoir recours à un contrat aidé ? (pour quel type de poste, quel profil de salarié ? que restera-t-il à la charge de l'association ?)
- ▶ Les partenaires (publics/privés) sont-ils mobilisés ?
- ▶ Existe-t-il un contact régulier avec la banque de l'association ?

### 3- Quelles démarches pour la mise en œuvre de l'emploi ?

- ▶ En tant qu'employeur, quelles sont les obligations (suivi, formation,...) ?
- ▶ Une fiche de poste est-elle prête ?
- ▶ Un contrat a-t-il été rédigé ?
- ▶ De quelle convention collective dépend l'association ?

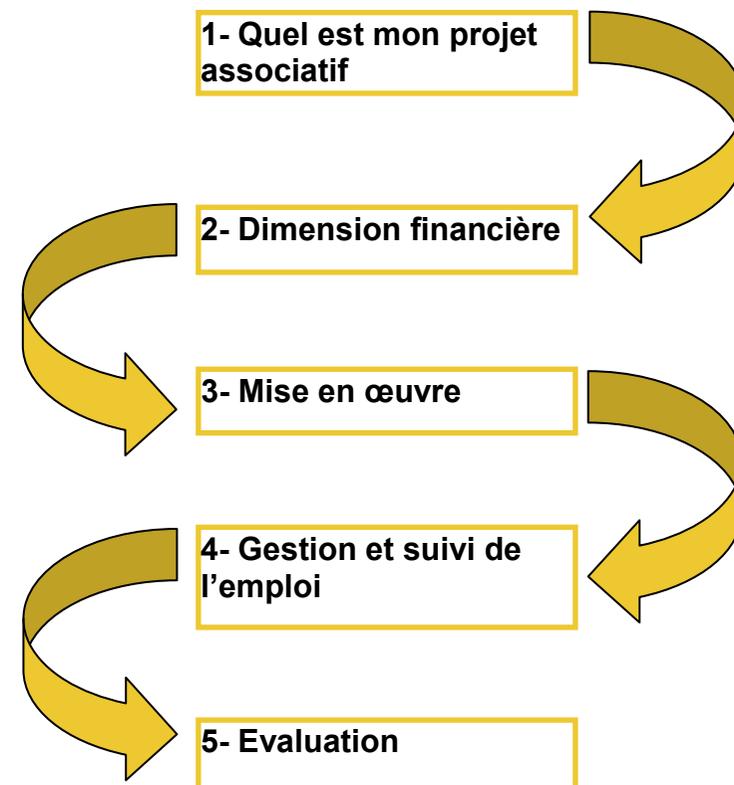
### 4- Le suivi de l'emploi, quelles obligations/démarches ?

- ▶ Comment faire passer un entretien annuel ?
- ▶ Les objectifs sont-ils respectés ?
- ▶ L'employé(e) a-t-il/elle accès à la formation professionnelle ?
- ▶ Un bénévole référent est-il identifié pour suivre l'employé(e) ?

### 5- Comment évaluer le projet / l'embauche ?

- ▶ Quels indicateurs d'évaluation sont mis en place pour suivre les objectifs du projet ?
- ▶ Quels indicateurs d'évaluation sont mis en place pour suivre les objectifs de l'emploi ?
- ▶ Comment pérenniser le poste ?

## Les étapes de la création d'emploi



➡ A chaque étape, vous pouvez vous faire accompagner par une ou plusieurs personnes qualifiées sur les questions liées à l'emploi associatif. Vous trouverez au dos la liste des acteurs de l'accompagnement.

➡ La fédération nationale Familles de France vous propose également aides et conseils dans votre projet.